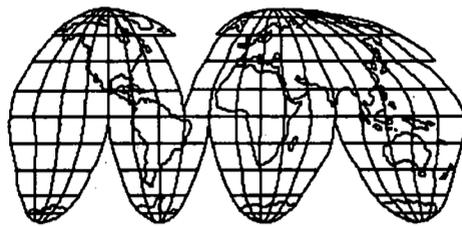


Le commerce et
la politique étrangère
cette semaine

This Week
in Trade and
Foreign Policy

du 3 février au 9 février 1994



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉS :

M. Ouellet indigné par les atrocités commises à Sarajevo

Le 6 février 1994, n° 19

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a déclaré que les Canadiens et les Canadiennes étaient bouleversés et indignés par le massacre délibéré et les récentes blessures infligées à des centaines de civils innocents à Sarajevo. « Cette dernière atrocité souligne l'urgence d'une action internationale concertée pour empêcher la violence de frapper de nouveau la population civile innocente de Sarajevo. J'ai insisté sur ce point dans les conversations que j'ai eues aujourd'hui avec le secrétaire d'État américain, M. Christopher, et le secrétaire du *Foreign Office* britannique, M. Hurd », a indiqué M. Ouellet.

Le Canada se réjouit de la ratification par l'Ukraine de la Traité sur la réduction des armes nucléaires stratégiques (START 1)

Le 4 février 1994, n° 18

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a accueilli favorablement la ratification sans condition par le Parlement ukrainien du Traité START I et du Protocole de Lisbonne. L'Ukraine s'engage par le fait même à adhérer au Traité sur la non-prolifération (TNP) à titre d'État non doté d'armes nucléaires. « Le gouvernement et le parlement ukrainiens ont agi avec courage et dans l'esprit de la déclaration tripartite signée récemment avec les États-Unis et la Russie. Ils ont reconnu que la dénucléarisation offre le meilleur moyen d'assurer la sécurité de l'Ukraine et de promouvoir la stabilité dans la région. Nous prévoyons que l'Ukraine ne tardera pas à prendre les dispositions voulues pour assurer la mise en oeuvre de START I et son adhésion au TNP », a indiqué M. Ouellet.

DISCOURS:

Le grand défi des politiques commerciales et économiques du Canada à la fin du XX^e siècle est de savoir comment promouvoir nos intérêts nationaux dans un monde où les économies sont de plus en plus intégrées et où les institutions internationales ont de la difficulté à maintenir le pas. La réponse me semble largement passer par l'élaboration d'une politique commerciale plus indépendante, plus souple et mieux focalisée, qui repose sur une évaluation stratégique de nos intérêts économiques. Sans expliquer cette politique en détail, je voudrais vous dire quels devraient être, à mon avis, nos trois objectifs stratégiques. Premièrement, nous devrions commencer à mieux cibler nos priorités économiques globales. Le deuxième volet de cette manière plus stratégique d'envisager la politique commerciale consisterait à trouver des moyens de cibler plus efficacement les programmes et les ressources du gouvernement afin d'aider les sociétés canadiennes à devenir des partenaires internationaux encore plus prospères. Le gouvernement se préoccupe tout particulièrement du rôle joué par les petites et moyennes entreprises qui ont le potentiel de devenir des moteurs de croissance dans l'avenir, mais à qui manquent souvent la masse critique, les ressources financières ou la compétence technique qui leur permettraient de s'implanter sur les marchés étrangers. Enfin, nous devons établir un climat économique national propice à une croissance fondée sur les exportations. Un programme commercial dynamique, tourné vers l'extérieur, est essentiel pour assurer la reprise économique et la création d'emplois. Bien que les objectifs internationaux du Canada restent les mêmes, à savoir ouvrir des marchés à forte croissance, encourager les industries à être concurrentielles à l'échelle internationale et favoriser des systèmes commerciaux réglementés, nos méthodes et notre façon de procéder devront être innovatrices pour refléter les réalités de la nouvelle économie planétaire.

Tiré d'une allocution de l'honorable Roy MacLaren, ministre du commerce international, au déjeuner canadien à Davos (Suisse), le 29 janvier, 1994, 94/5.

Comme vous le savez, notre pays a levé les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud en septembre dernier. Seul l'embargo militaire décrété par l'ONU à l'égard du commerce des marchandises militaires demeure en vigueur. Quelles répercussions la levée des sanctions économiques a-t-elle eues sur notre relation bilatérale? En toute franchise, elle nous a permis de tourner la page. Je crois pouvoir dire que nous avons inauguré une nouvelle ère de collaboration bilatérale qui, je l'espère, ira en se renforçant au cours des années à venir. Le gouvernement du Canada a rétabli toutes les mesures de soutien applicables aux échanges avec l'Afrique du Sud. L'ouverture, en octobre dernier, de la section commerciale de l'ambassade du Canada à Johannesburg en constitue l'exemple le plus évident. La section en question emploie quatre spécialistes des questions commerciales, dont deux venus du Canada, ce qui constitue un indice important de notre confiance à l'égard de la nouvelle Afrique du Sud. Les exportateurs canadiens qui ciblent les marchés d'Afrique du Sud peuvent désormais bénéficier du financement et de l'assurance-crédit offertes par la Société pour l'expansion des exportations, qui a placé l'Afrique du Sud sur la liste des pays pour lesquels elle accorde une protection à court et moyen terme. La levée des sanctions commerciales a aussi pour effet de vous permettre, désormais, de vendre au Canada vos produits agricoles ainsi que des produits à base de charbon, de fer et d'acier. Plus encore, les sociétés et les banques canadiennes peuvent désormais conclure des transactions avec l'Afrique du Sud dans le domaine des investissements et des finances. (...) Le rôle du gouvernement du Canada consiste à mettre en place les structures et les ententes permettant de favoriser les initiatives au chapitre du commerce et des investissements. En cette période où la dette des gouvernements s'alourdit tandis que la marge de manoeuvre qui leur permet d'entreprendre des projets d'infrastructure ou d'autres projets d'envergure tend à diminuer, nous appuyons fortement les initiatives du secteur privé dans le domaine du commerce et des investissements comme moyen de favoriser la croissance. (...) Le grand dynamisme des milieux d'affaires canadien et sud-africain pourrait selon nous rétablir en peu de temps nos échanges commerciaux au niveau qu'ils atteignaient avant l'imposition des sanctions en 1986, et qui était de près de 500 millions de dollars canadiens.

Tiré d'une allocution de l'honorable Roy MacLaren, ministre du commerce international, devant la Chambre du commerce Sud-Africaine à Johannesburg, le 1^{er} février, 1994, 94/4.

Je crois donc, comme bon nombre d'entre vous qui êtes réunis ici ce soir, que les efforts doivent dorénavant viser à abolir l'apartheid économique. Il appartiendra aux Sud-Africains d'en définir les modalités, mais je puis vous assurer que les Canadiens vous apporteront leur aide dans les domaines où ils sont en mesure de le faire. Je tiens à affirmer, à cet égard, ma conviction personnelle qu'un gouvernement ne peut mener à bien une telle transformation par ses propres moyens et sans l'aide du reste de la société. Dans le secteur économique, la collaboration du secteur privé est essentielle. Vous vous interrogez sans doute sur ce que nous pouvons actuellement vous offrir. Comme ministre du gouvernement canadien, mon rôle consiste à faire en sorte que les membres du secteur privé disposent de structures qui leur permettent d'accomplir ce qu'il sont les mieux placés pour réaliser. Notons à cet égard que le gouvernement du Canada s'applique, depuis la levée des sanctions, à rétablir toutes les mesures de soutien du marché suspendues lors de l'imposition des sanctions, et qu'il se consacre actuellement à régler le plus rapidement possible une ou deux questions encore en suspens. De façon concrète, nous sommes assez fiers de l'appui fourni à de petits entrepreneurs noirs dans le cadre du programme